

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT 23 MAI 2016

Membres de droit :

- Sophie CHATEAU-DUPRAT, proviseure
- Véronica ARANIBAR, directrice administrative et financière
- Cédric BLANC, directeur du primaire
- Elvis Rojas, CPE et coordonnateur secondaire

Membres élus représentants des parents et des élèves:

- Jorge PAZOS, maternelle
- Monica GIL, primaire
- Rolandos ZEBALLOS, secondaire
- Micaela ZOGBI, élève

Membres élus représentants du personnel pédagogique et administratif:

- Isabelle PERRET, secondaire
- Paola CESPEDES, administration

Personnes présentes sans droit de vote :

- Viviana Drew (suppléante secondaire des parents)
- Sophie Lepeuve (suppléante secondaire des professeurs)

Personnes excusées : Begona O' CAMPO, représentante du personnel pédagogique du primaire

Chaque membre dispose d'un dossier avec :

- Le règlement intérieur du CE pour approbation
- Le PV du CE de décembre 2015 en version espagnole pour approbation
- Le PV du conseil d'école de mai 2015 en version espagnole
- Les effectifs 2016
- Le tableau récapitulatif des stages des enseignants : PRF (plan régional de formation)

Rappel de l'ordre du jour et approbation.

- Installation et rôle du conseil d'établissement
- Bilan pédagogique de rentrée
- Présentation du plan de formation
- Modification du fonctionnement du dépose minute et gestion des places de parking
- Questions diverses

A / Installation et rôle du conseil d'établissement

La proviseure explique que le Conseil d'Etablissement se réunit en séance ordinaire au moins 3 fois par an, une fois par trimestre.

Le procès-verbal du dernier conseil d'établissement est approuvé à l'unanimité. La proviseure explique que le résumé est publié sur le site avant approbation afin de permettre la diffusion des informations sans attendre.

La proviseure explique la modification de l'article 9 du CE concernant la diffusion des procès-verbaux. Le règlement intérieur du Conseil d'établissement est voté et approuvé à l'unanimité.

B/ Bilan pédagogique de rentrée :

1/**Pour la partie primaire :** se référer au PV du dernier conseil d'école en français et en espagnol du 10 mai 2016, en pj en espagnol pour chaque membre et sur le site dans les 2 langues (onglets : information- instances)

2/ **Pour la partie secondaire :**

Le personnel : l'équipe pédagogique reste la même qu'en 2015, ce qui est très positif pour assurer le suivi des élèves, le travail en équipe et la continuité des apprentissages, seule une nouvelle professeure, Mme Daniela Villanueva a rejoint l'équipe. Un nouveau poste a été créé comme annoncé fin 2015, poste de FLE/FLsco occupé par Thomas Robert, enseignant habilité pour les certifications de français (DELFB, DALF). Nous avons donc 3 enseignants habilités : M Robert, et Mmes Kuntz Emilie et Toffoun Martine. Ces dernières ont suivi un stage à l'Alliance française fin 2015 pour être habilitées (une personne est habilité pour une durée limitée, il faut faire des stages réguliers pour des remises à niveau).

Les bénéfices du nouveau poste de FLE ont été soulignés aux conseils de classe. M Robert travaille avec ses collègues et le choix des élèves pour les cours supplémentaires de FLE se fait en équipe pédagogique.

En 2016, si la 3^e est homologuée, les élèves passeront une certification pour le niveau B1 dès 2017.

Les effectifs : voir le tableau en mai ; 2 classes de 6^e depuis la rentrée.

Réforme du collège en 2017 : la proviseure explique qu'une réforme du collège entre en vigueur en France en septembre 2016 et donc en février 2017 pour Santa Cruz. Des choix seront faits en conseil pédagogique et présentés aux parents du secondaire plus tard dans l'année puis au conseil d'établissement (celui de décembre 2016).

C/ Présentation du plan de formation

Le tableau des formations est vidéoprojeté et expliqué par le directeur du primaire. La proviseure précise que M Blanc siège comme directeur du primaire au Comité Paritaire de Mutualisation (CPM) comme représentant des écoles partenaires de l'AEFE pour notre zone. Dans chaque établissement, des priorités de formation sont établies en fonction des besoins. Chaque équipe de direction donne ses priorités au CMP pour les formations (par ex la réforme du collège et les nouveaux programmes). Des choix sont ensuite faits lors des séminaires des personnels de direction à partir du travail réalisé par le CPM. Une liste de stages est publiée chaque année pour la zone et les enseignants émettent des vœux. Le nombre de participants (appelé droit de tirage est décidé par l'AEFE). Les stages sont pris en charge par la zone (billet, hébergement, nourriture) mais chaque année chaque établissement paye une somme en fonction de ses effectifs et du nombre de salariés sur les niveaux homologués.

M. Blanc explique la gestion des absences pour les différentes périodes de formation. C'est un remplacement interne avec Mme Volleau et lui-même. M. Rojas explique pour le secondaire que le remplacement se fait aussi en interne ou sinon les élèves sont accueillis en salle d'études ou au CDI.

D/ Modification du fonctionnement du dépose minute et gestion des places de parking

1/ accès du dépose minute dès la moyenne section pour réduire le nombre de retards le matin et libérer des places de parking

La proviseure propose l'accès au dépose minute à partir de la MS. M Blanc explique qu'une assistante serait présente pour accueillir les enfants et les accompagner à leur classe comme cela se fait en GS. Il insiste sur le nombre de retards qui gênent les classes tous les matins. Pour répondre à la demande des parents, le dépose minute est ouvert 5 minutes plus tôt depuis février 2016 mais cela n'a rien changé sur le nombre de retards. Une classe peut être interrompue 7 fois, c'est-à-dire qu'à 7 reprises 7 enfants frappent et entrent en classe. Cela perturbe énormément les élèves qui sont en train de travailler, c'est incorrect pour les élèves à l'heure et leurs enseignants. Les représentants de parents citent en exemple d'autres établissements où après la sonnerie les élèves ne peuvent plus entrer ou doivent attendre dehors avec leurs parents la récréation pour entrer. La proviseure déclare qu'interdire l'accès aux élèves les pénalisent et que les parents doivent s'organiser pour être à l'heure pour permettre à leur enfant de réussir.

Par conséquent, M Blanc explique que nous allons revenir à l'ancien système c'est-à-dire que les enfants en retard entrèrent tous en classe en même temps accompagnés par une assistante d'éducation.

M Rojas parle des retards à la sortie. Les parents viennent chercher leur enfant à toute heure ce qui a pour conséquence de déranger la permanence et le travail des élèves. M Rojas demande aux parents de venir à heure fixe (horaire des sonneries). Dans le cas contraire, le règlement intérieur devra être modifié.

2/ gestion des places de parking

Mme Lepeuve, enseignante du secondaire et représentante suppléante explique la grande difficulté des enseignants pour se garer le matin. 15 professeurs ont une voiture et à partir de 7h30 il n'y a plus de place à proximité et que cela pose

un problème de sécurité. Son véhicule a été fracturé à deux reprises. Les enseignants qui ont cours toute la matinée (cas en primaire quand ils surveillent la récréation) n'ont pas la possibilité de sortir et de déplacer leur voiture. Les parents laissent leur voiture une quinzaine de minutes pour déposer leur enfant et il y a donc moins de risque d'avoir sa voiture endommagée à un horaire où il y a beaucoup de monde. La demande de Mme Lepeuve, porte-parole de ses collègues est que des places soient réservées aux enseignants.

Mme Gil propose un stationnement à l'intérieur de l'école par l'entrée par le 4^o anillo, 5 véhicules pourraient se garer. Mme Aranibar précise que c'est interdit car trop dangereux.

De nombreux échanges entre les différents membres suivent. Mme Perret propose un service de minibus pour récupérer les élèves le matin et le soir. M Pazos précise que certains parents viennent de loin et le lycée étant le seul établissement français, les élèves résident un peu partout. M Zeballos et Mme Gil proposent d'organiser une consultation des parents pour définir des zones pour les bus. M Zeballos explique que certains parents font du co-voiturage.

Il est décidé que 5 espaces peuvent être réservés pour les professeurs devant l'école mais sans marquage au sol car c'est la propriété de la commune.

Mme Cespedes attire l'attention sur l'importance de bien se garer pour optimiser les places de stationnement.

Mme Gil demande qu'un espace soit réservé aux personnes à mobilité réduite. Approuvé par les membres.

E/ Questions diverses

- Départ de la proviseure le 21 juin. La proviseure tente de rassurer la communauté éducative. Aucun détail n'est donné concernant son départ, elle est tenue d'un devoir de réserve. Elle ne dispose d'aucune information sur son remplacement et celui de son mari. Elle souligne le travail de tous et souhaite que le changement au sein de l'équipe de direction n'ait pas d'impact sur l'obtention de l'extension d'homologation du cycle 4. La commission d'homologation s'est tenue le 19 mai mais on ne dispose d'aucune information sur l'obtention ou non de l'homologation car le résultat sera publié au BO fin juin-début juillet. La proviseure réitère l'importance de maintenir un climat serein.
- Départ de M Duprat, professeur de mathématiques le 21 juin. M Zeballos fait part de la préoccupation des parents sur les difficultés des élèves à s'adapter à une nouvelle méthode. Cette cohorte a déjà eu 4 professeurs différents. La proviseure déclare que la méthode ('sésamaths' et 'maths en poche') est très utilisée en France et qu'il est probable que le nouvel enseignant la connaisse.
- Inquiétude des parents suite au départ de Mme Meunier, enseignante de GS le 31 mai. M Maurin va la remplacer, il travaille depuis 3 ans à l'école, connaît les élèves et se forme auprès du directeur. Il assistera aux remises des livrets pour assurer la continuité et le lien avec les familles. L'inquiétude des parents face à un changement d'enseignant en cours d'année est légitime et la direction essaie de l'éviter. Cependant, ils doivent être conscients que la France étant en hémisphère nord, beaucoup de changement se font en juillet-août (grandes vacances). M Blanc ajoute qu'il y a une réunion avec les parents de GS mardi 31 mai.
- 'vestimenta deportiva, existe la posibilidad de tener una polera con un logo del colegio para las actividades deportivas ? Mme Aranibar explique que les nouveaux statuts ne sont pas encore terminés et qu'il faut attendre pour le nouveau logo. La proviseure dit que des logos ont été réalisés mais aucun n'a été validé par le CA. Il est tout à fait possible de faire des tee-shirts. M Blanc rappelle que l'achat ne sera pas obligatoire. M Rojas dit que pour les élèves qui vont participer aux jeux plurinationaux, des tenues sont en préparation (en collaboration avec le professeur de sport) ; il propose de donner le modèle aux parents. Ces derniers sont d'accord pour s'en charger. M Pazos souligne l'importance de faire des tenues de qualité, l'université peut nous aider.
- Le poids des cartables : Mme Perret suggère les cartables à roulettes et déclare que cette année les élèves du secondaire ont des cahiers de 100 pages et des manuels plus petits. Mme Cespedes rappelle que chaque élève a un casier.
- TIC en primaire : cette question sera traitée au prochain conseil d'école. Chaque enseignant de primaire dispose d'un créneau en salle informatique. Des ordinateurs ont été installés en fond de classe en CM2. Les autres classes seront aussi équipées progressivement.
- Alerte incendie : la proviseure explique que des exercices sont faits en interne et que les parents et élèves ne connaissent pas les dates et horaires. Elle rappelle que depuis 2015 il existe un plan d'évacuation avec la signalétique et que récemment le comité de sécurité de l'ambassade s'est tenu au lycée. L'établissement est le lieu de regroupement de la communauté française. L'entreprise Total a aussi fait une inspection de sécurité en 2015.

- Assurance en primaire : Mme Aranibar explique que chaque année un devis est présenté avec 3 propositions de compagnie d'assurance et que la moins chère est présente en début d'année au lycée. Il n'y a aucune obligation à souscrire cette assurance, c'est simplement un service pour les parents qui le souhaitent. Le lycée n'en tire aucun profit.

Fin des échanges à 20h15. La séance est levée.

.